

J.M. Champeau Inc. et Champeau Mégantic Inc.

Approvisionnement responsable

Enjeux de conversion

J.M. Champeau Inc. et Champeau Mégantic Inc. s'engagent à offrir des produits de qualité fabriqués avec du bois dont l'origine forestière est connue et provient de sources responsables.

Suite à l'évaluation nationale de risque FSC (ÉNR) en matière de bois contrôlé pour le Canada (version 2) qui a conclu des risques déterminés associés à la conversion, **J.M. Champeau Inc. et Champeau Mégantic Inc.** adoptent de nouvelles mesures pour atténuer les risques associés à cet enjeu.

Conversion

L'ÉNR identifie un risque déterminé que de la conversion de forêts en territoire non forestier dans la portion québécoise de l'écozone des plaines à forêt mixte ait lieu sans considération au rythme préoccupant de la perte de couvert forestier. Dans le respect de son engagement pour un approvisionnement responsable, **J.M. Champeau Inc. et Champeau Mégantic Inc.** confirment leur démarche d'éviter de s'approvisionner de bois issu de déboisement dans les MRC de cette écozone. **J.M. Champeau Inc. et Champeau Mégantic Inc.** manifestent leur appui pour des processus existants de gestion intégrée du territoire conçus pour réduire les impacts cumulatifs des changements à des paysages non forestiers.

Selon **J.M. Champeau Inc. et Champeau Mégantic Inc.**, il est essentiel d'appliquer et de suivre le respect des règlements qui favorise le maintien du couvert forestier dans les MRC dont :

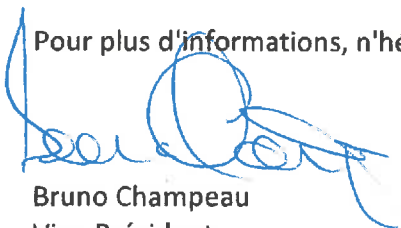
- La CPTAQ - Limite le déboisement des érablières en zone verte ;
- Le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) ;
- L'article 233.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui encadre les amendes imposées dans le cas de coupes illégales.

J.M. Champeau Inc. et Champeau Mégantic Inc. encouragent les MRC et les municipalités à appuyer et à mettre en œuvre des mesures qui favorisent le maintien du couvert forestier. Selon **J.M. Champeau Inc. et Champeau Mégantic Inc.**, les initiatives suivantes sont à favoriser pour diminuer, voir arrêter le taux de déboisement dans les MRC:

- Le suivi du couvert forestier réalisé par les municipalités ;
- Le Programme de conservation des zones naturelles (PCZN) de la Conservation de la Nature du Canada (<http://www.natureconservancy.ca/fr/nos-actions/parteneriat-du-gouvernement-du-canada/programme-de-conservation/>) ;
- Les corridors forestiers des CRE et de Nature-Action Québec (<http://nature-action.qc.ca/site/corridor-forestier>).

En s'engageant publiquement, **J.M. Champeau Inc. et Champeau Mégantic Inc.** souhaitent sensibiliser leurs clients, leurs fournisseurs, les intervenants forestiers et les gestionnaires du territoire à ces enjeux de déboisement et de protection des espèces menacées et vulnérables.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous joindre.



Bruno Champeau
Vice-Président

bruno@champeau.com



Karine Bilodeau
Responsable FSC

karine@champeau.com